



COMPTE-RENDU

SEMINAIRE DE LANCEMENT DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE NÎMES METROPOLE

JEUDI 14 JANVIER 2021
HEMICYCLE DE NIMES METROPOLE

Contexte du Séminaire

Franck Proust, Président de Nîmes Métropole, introduit le Séminaire de Lancement du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Le territoire de Nîmes Métropole offre une agriculture diversifiée, une réputation gastronomique et un fort potentiel agroalimentaire. Cependant les enjeux restent nombreux : changement climatique, gestion de l'eau, du foncier et de la biodiversité, installation agricole et viabilité économique des exploitations, créations d'activités et d'emplois face à une population active grandissante, taux de chômage élevé, forte précarité. La crise covid-19 renforce ce constat et pose la question de la sécurité alimentaire du territoire marquant l'urgence de poser les bases d'une politique agricole et alimentaire au sein de Nîmes Métropole pour renforcer la capacité d'anticipation et de prévention du territoire aux situations de crise majeure dans le futur.

Nîmes Métropole soutient depuis plusieurs années des actions de promotion des produits locaux, des circuits courts et souhaite désormais mener une stratégie plus globale. A son arrivée en juillet 2020, Franck Proust a annoncé a créé une délégation au PAT qu'il a confié à Fabienne Richard-Trinquier, Vice-Présidente et Maire de Redessan. Une délibération de principe de lancement du projet a été votée en Conseil Communautaire le 14 décembre 2020.

Fabienne Richard-Trinquier, Vice-Présidente déléguée au PAT de Nîmes Métropole présente l'objectif du Séminaire et le programme de la matinée. Dans l'Hémicycle, acteurs publics, privés, élus, Etat, collectivités, institut de recherche et de formation, chambres consulaires, syndicats, ODG, organisations de producteurs, associations, société civile,... ont été réunis et représentent les différents maillons de la chaîne alimentaire et différents intérêts.

Déroulé du Séminaire et intervenants (10h – 12h15)

- Politique publique de l'alimentation, cadre législatif et national, son application en Occitanie par Claire Deram, responsable de l'unité politique publique de l'alimentation, DRAAF Occitanie – service régional de l'alimentation (*en visioconférence*)
- Politique locale de l'alimentation : reconnexion entre enjeux agricoles et alimentaires par Damien Conare, Secrétaire général, Chaire Unesco alimentations du monde, Montpellier Supagro
- Partage d'expériences n°1 : le PAT des Bouches-du-Rhône porté par le pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille ; présenté par Aurélien Despinasse, chargé de mission agriculture & alimentation au PETR du pays d'Arles (*en visioconférence*)

- Partage d'expériences n°2 : la Politique Agroécologique et Alimentaire – P2A de Montpellier Méditerranée Métropole ; présentée par Isabelle Touzard, Vice-Présidente déléguée à la transition écologique et solidaire, biodiversité, énergie, agroécologie et alimentation, et Luc Lignon, Directeur de la politique alimentaire de la Ville de Montpellier
- Le PAT de Nîmes Métropole : constat, enjeux, méthode proposée, calendrier prévisionnel ; par Fabienne Richard-Trinquier, Vice-Présidente déléguée au PAT et Line-Marie Lafitte, chargée de mission agriculture et alimentation à Nîmes Métropole
- Echanges avec la salle

Intervention n°1 : Claire Deram – DRAAF Occitanie (visioconférence) (cf. PPT Annexe 1)

Un PAT est une déclinaison régionale du Plan National de l'Alimentation comprenant 6 axes thématiques. C'est une réelle politique alimentaire élaborée de manière concertée qui rassemble des acteurs pour définir un futur alimentaire commun. Les porteurs de projets peuvent être diverses. Les partenaires aussi et regroupent collectivités, chambres consulaires, GIEE, coopératives, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations, société civile, instituts de recherche,... Les PAT sont globaux et transversaux. Ils renforcent l'articulation entre « bien produire » et « bien manger » au travers un programme d'actions multipartenarial et intersectoriel pour répondre aux besoins du territoire. La première étape est un diagnostic partagé. Les PAT « ne partent pas de rien » ; il ne s'agit pas d'ignorer les actions existantes, à répertorier.

La dynamique est forte en Occitanie avec 12 PAT labellisés (41 en France) et plus de 40 démarches en cours ou opérationnelles (cf. carte PPT). Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation propose une labellisation à deux niveaux : PAT en émergence et PAT opérationnel. Au niveau national et régional, des moyens financiers sont proposés via des Appels à Projets. Le Plan de relance, piloté par le Service Régional de l'Alimentation en Occitanie, prévoit deux volets en 2021 : volet A pour les PAT émergents (auquel Nîmes Métropole a répondu) et volet B pour les PAT labellisés.

Intervention n°2 : Damien Conaré – Chaire Unesco, Montpellier Sup Agro (cf. PPT Annexe 2)

Quelques anciennes photos du marché aux bestiaux de la Ville de Nîmes permettent d'introduire et rappeler le lien organique qui existait en ville auparavant. Le système alimentaire industrialisé montre ses limites et conséquences sur la santé, la socio-économie (diminution des emplois, concentration de la valeur ajoutée sur certains maillons de la chaîne alimentaire, spécialisation régionale), l'environnement (perte de biodiversité, pollutions des sols, ...). Ce système a créé une distanciation politique, économique, géographique et cognitive; qui entraîne un besoin de se reconnecter à l'existant. Cette distanciation amène à la relocalisation des produits et la reterritorialisation du système alimentaire via des expériences innovantes et alternatives au modèle conventionnel. De plus, la population urbaine a dépassé la population rurale mondiale depuis 2005. Le besoin de reconnexion est aussi à mener entre le milieu urbain et le milieu rural. Les villes sont des concentrés de ressources : richesses, populations, savoirs, infrastructures, biomasse recyclable, pouvoirs, réseaux d'information.

211 villes se sont regroupées au travers du Pacte de Milan pour promouvoir des systèmes alimentaires durables et des régimes alimentaires sains. En France, la Loi d'avenir 2014 propose une déclinaison territoriale du Plan National de l'Alimentation au travers des PAT.

La durabilité d'une politique publique alimentaire passe par une volonté politique forte, un dynamisme donné par une évaluation permanente, et une gouvernance claire transversale mobilisant les citoyens et incluant les populations habituellement exclues. Attention aux « milieux manquants » dans le PAT, comme l'industrie agroalimentaire. Il ne s'agit pas de tout baser sur les circuits courts. Il faut bien connaître les flux alimentaires. Il est également important d'intégrer les échelons supérieurs dans la gouvernance locale (les agriculteurs dépendent en majorité des aides PAC européennes).

Echanges avec la salle :

Denis Verdier (Fédération Gardoise des Vins IGP/ CRESS) : une partie de la production peut alimenter le marché local mais une grande partie est destinée à l'exportation. Il faut rester compétitif sur le marché à l'export.

Damien Conaré répond qu'il ne s'agit pas de viser le « tout local » ; le territoire n'aura pas la capacité de tout produire. Et même si les produits sont locaux, certains nécessitent pour la production le recours à de la main d'œuvre non locale. Il s'agit de mener une relocalisation là où cela est possible.

Intervention n°3 : Aurélien Despinasse (PETR Pays d'Arles) – PAT des Bouches-du-Rhône porté par PETR Pays d'Arles et Métropole Aix-Marseille Provence (visioconférence) (cf. PPT Annexe 3)

Emergence d'une collaboration : en 2016, l'organisation d'un salon des agricultures de Provence a permis aux acteurs (PETR Pays d'Arles, Conseil Départemental 13, Métropole Aix-Marseille, Chambre d'agriculture) de se connaître et créer des habitudes de travail. Une étude chiffrée en 2015 a mis en évidence les complémentarités entre les bassins de production. Une volonté politique et la prise d'une délibération a entériné le partenariat.

Calendrier et étapes : en 2016, les partenaires se sont engagés ; 2017 a permis de définir une méthodologie (gouvernance, conventions de partenariat, équipe projet, recrutement AMO) ; 2018 émergence du PAT avec le diagnostic et la phase de concertation (définition des objectifs communs et d'une stratégie partagée) ; 2019, il s'agissait de passer de la stratégie au plan d'actions opérationnelles par des ateliers de travail thématiques ; fin 2020, validation de 25 actions au travers 5 axes thématiques (Commercialisation et valorisation /Transition agricole /Restauration collective /Accessibilité sociale /Foncier et Aménagement). Ces travaux ont réuni plus de 350 acteurs sur 3 ans de travail. L'émergence d'un PAT est un processus long qui nécessite de garder une équipe mobilisée dans la durée.

Perspectives : mettre en œuvre le plan d'action, rechercher des financements ; évaluer le projet ; mettre en place un plan de communication et d'animation pour poursuivre la mobilisation et la gouvernance collective.

Intervention n°4 a : Isabelle Touzard, Maire de Murviel-lès-Montpellier et Vice-Présidente déléguée à la transition écologique et solidaire, biodiversité, énergie, agroécologie et alimentation, à Montpellier Méditerranée Métropole

Les élections « historiques » de 2014 ont marqué la prise de conscience des élus. Montpellier Méditerranée Métropole est passée d'une délégation vouée à la viticulture à une Politique Agroécologique et Alimentaire pour répondre à un besoin sociétal. Le choix a d'abord été de travailler avec les Maires des 31 communes. Les élus n'ont pas souhaité mener de diagnostic, ni de réflexion sur une gouvernance alimentaire mais lancer directement des actions concrètes. En effet, il y avait des évidences : agriculture en déprise, difficile accès à la terre, enrichissement, réchauffement climatique, feux de forêt, ... et un besoin fort côté citoyens d'une alimentation saine. Montpellier « ville de la recherche » avec une connaissance fine du territoire, a permis de réfléchir directement aux actions.

Montpellier Méditerranée Métropole s'est fixé 5 buts : produire une alimentation locale et saine pour le plus grand nombre/ résister au changement climatique/ préserver les ressources biodiversité et eau/ consolider les revenus et créer des emplois/ recréer le lien entre citadins et urbains et refaire de la cohésion sociale via l'alimentation. A ces buts s'est ajoutée la volonté forte des maires et des parents d'élèves de travailler sur la restauration collective. Isabelle Touzard soulève l'importance d'être attentif à la manière d'entrer sur la question alimentaire. « En effet, si on entre par le bio on peut diviser, si on parle de malbouffe on fédère ».

La P2A est une politique transversale « de la fourche à la fourchette » dont les axes sont les suivants :

- Axe 1 : travailler sur la planification urbaine, PLU, PLUi, SCOT. Comment on fait de l'aménagement rural et avec quels outils ? (ex : permis d'aménager agricole, à l'échelle d'une petite zone pour recréer du lien entre agriculture et élevage).
- Axe 2 : structuration des filières. La restauration collective est un levier structurant. Le MIN est un outil important. Comment les collectivités accompagnent l'installation agricole, mais aussi la transmission ? 70% des agriculteurs n'ont pas de successeur et 60 % ont plus de 55 ans.
- Axe 3 : développement agroécologique et réconcilier agriculture et environnement, sans les opposer. Besoin d'une mosaïque de paysages.
- Axe 4 : accès à l'alimentation saine et durable pour tous – un travail mené avec élus de la Ville de Montpellier et les élus au social. Plan pauvreté. Aide alimentaire. Grande précarité montpelliéraine.
- Axe 5 : gestion des déchets. Il s'agit de capter les biodéchets, les composter, et garder sur le territoire la biomasse pour la redonner à l'agriculture.

Les perspectives à venir sont : définir des indicateurs pour évaluer cette politique ; avoir des ambitions plus grandes ; développer le partenariat avec les intercommunalités voisines (« la notion de proximité c'est la Corse pour les clémentines, la Lozère pour le lait de brebis, la Métropole pour le vin ! ») ; construire une gouvernance globale à partir des axes.

Intervention n°4 b : Luc Lignon, Directeur de la politique alimentaire de la Ville de Montpellier – « Ma Cantine Autrement » (cf. PPT Annexe 4)

Le terrain était fertile avec une P2A posée, votée à l'unanimité en 2015. La Ville de Montpellier a signé le Pacte de Milan. En 2014, un diagnostic de la restauration collective de la Ville donne un état des lieux « désespérant » sur les points suivants : gaspillage alimentaire, politique nutritionnelle, introduction au produit bio et durable, coût dépassant le coût moyen en France, avec des modes de distribution de repas simples (barquettes sur table). Dès 2015, la Ville change de stratégie et crée une Direction de la Politique Alimentaire, élément fondamental pour « une maîtrise de l'achat au biodéchet ». Une équipe mutualisée avec la Métropole constituée de 4 agents travaille sur le foncier, le développement économique, l'agroécologie et la restauration collective de Montpellier (axe 2 de la P2A).

La restauration collective est un levier pour la structuration des filières (volume important, rémunération maîtrisée). Le besoin de Montpellier est de 80 000 repas par jour en restauration collective dont 25 000 en cantine scolaire. Si tout le monde mange la même chose le même jour, il faut 2t de viande par jour ou 2,5t de poisson ou 3t de tomates, ... un volume conséquent ! La priorité a été de travailler sur la structuration des filières. Les 31 communes de la Métropole se sont mises d'accord sur les axes de travail. Des conventions ont été passées avec des structures opérationnelles et les instituts de recherche (bilans, évaluation, stagiaires,...). Un groupe « hétéroclite » avec l'ensemble des parties prenantes de la chaîne alimentaire a été créé : Métropole, Chambre d'Agriculture, FR CIVAM, OCEBIO, MIN, 3 prestataires, privés, 100% des communes en gestion directe. Depuis 2016 : 74 réunions ont permis de faire du sourcing, présenter les agriculteurs, les groupements, de faire des bilans, fixer des objectifs. Chacun reste libre de suivre son schéma de commercialisation et d'approvisionnement mais avec une meilleure connaissance des intérêts et de la réalité de chaque acteur. La notion de local a été rapidement évacuée remplacé par la proximité. Il a fallu définir la proximité par produit. Par exemple pour la tomate, le besoin est de 380t par an : 200t sont produits sur la Métropole, 180 t viennent de 50 km maximum. Le bio a divisé ; les acteurs se sont mis d'accord sur le bio local. Les marchés publics alimentaires des communes ont été réécrits en modifiant les critères : 80% sur la qualité, 20% sur le prix. La démarche est menée produit par produit (76 au total). Une coopérative de services a été créée, donnant accès, aux 31 communes de la Métropole, à des compétences qu'elles n'ont pas.

Le bilan actuel est : 100% des communes proposent au moins 20% de produits AB en restauration collective ; 100% prestataires privés répondent à un référentiel de proximité (fruits, légumes, viande, fromages) ; 75% des communes sont sur des cycles de menus flexitariens ; 75% des communes proposent plus de 35% de produits de proximité ; 2 communes proposent 50% produits AB. Une filière de pain bio s'est structurée entièrement avec la création d'emplois en réinsertion.

Aujourd'hui, la Métropole connaît les filières disponibles, la manière dont sont produits les matières premières de proximité, les producteurs, les manques pour répondre aux besoins. Ce travail a permis de mettre en évidence l'importance d'avoir des ateliers de transformation dans la structuration des filières. Un pôle de transformation a été créé sur le MIN (tous les produits proviennent d'un rayon de 50 km).

Structurer des filières assure la durabilité. Cela crée des emplois, permet d'assurer une restauration collective de qualité, répondre aux objectifs de la Loi EGalim mais rejaille également sur d'autres circuits de commercialisation.

Echanges avec la salle :

Magali Saumade (Présidente de la Chambre d'Agriculture du Gard) salue l'initiative de l'agglomération de Nîmes pour le lancement du PAT. La Ville de Nîmes et le Département du Gard avec leurs partenaires travaillent depuis plusieurs années sur les questions alimentaires et sont « armés ». Elle félicite également l'action de la Ville de Nîmes sur les cantines scolaires. La production gardoise est de qualité et peut répondre aux besoins. La Chambre d'agriculture du Gard sera aux côtés de l'agglomération pour apporter le plus d'efficacité au projet. Elle souhaiterait que l'on soit « plus rapide que les voisins ».

« Nîmes n'a pas de MIN, mais le Mas des Agriculteurs ». Magali Saumade remercie au passage le Département et la Région pour leur aide technique et financière. Le Mas constitue une plateforme pour répondre à différentes demandes : restauration collective mais aussi solidarité alimentaire. En effet, durant la crise le Mas a répondu aux besoins nîmois, du Département du Gard et d'autres territoires.

« L'important est désormais la volonté politique, car la dynamique est déjà là ». Magali Saumade indique que le Président de Nîmes Métropole a été clair sur sa volonté en introduction. Il faut désormais « formaliser rapidement pour aller plus loin et devenir encore plus vertueux ».

Enfin, elle évoque un projet céréales collectif qui pourrait constituer le premier projet agricole du pôle métropolitain Nîmes/ Alès.

Intervention n°5 : Le PAT de Nîmes Métropole par Fabienne Richard-Trinquier, Vice-Présidente Nîmes Métropole, déléguée au PAT et Line-Marie Lafitte, chargée de mission agriculture et alimentation à Nîmes Métropole (cf. PPT Annexe 5)

Fabienne Richard-Trinquier propose que Nîmes Métropole se positionne comme chef de file pour orchestrer le système alimentaire territorialisé de l'agglomération, de manière concertée avec tous les acteurs agricoles et alimentaires, au travers de ce PAT, dont les objectifs sont un meilleur partage de la valeur ajoutée entre tous les maillons de la chaîne alimentaire, fournir une alimentation saine et durable aux habitants des 39 communes de l'agglomération et renforcer la résilience du territoire face aux risques.

Line-Marie Lafitte, présente un premier état des lieux du territoire et les enjeux (cf. PPT en annexe 5).

Les deux prochaines années 2021 et 2022 seront dédiées à la construction d'une vision partagée et concertée de l'agriculture et l'alimentation du territoire ; tout en mettant en place ou en poursuivant des actions concrètes issues d'études ou de réflexions préalables menées avec les partenaires déjà investis sur ces questions au côté de l'agglomération ces dernières années. Le PAT assume pleinement cette différence de temporalités : « mettre en place des actions concrètes à court terme dans une vision transformatrice de long terme au travers l'émergence du PAT ».

Ce projet par nature transversal aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux, associant huit Directions de la Collectivité et acteurs locaux, devra aboutir dans une démarche basée sur la co-construction:

- A la poursuite ou une réorientation des actions concrètes au regard du PAT
- Au répertoire des acteurs et initiatives excitantes

- A un diagnostic partagé
- A un plan d'actions pluriannuel, concret et cofinancé
- A une gouvernance alimentaire

Un calendrier prévisionnel est présenté (cf. PPT en annexe 5).

La Collectivité a décidé d'engager des moyens humains et financiers :

- Une chargée de projet PAT, Line-Marie Lafitte, pour assurer la sollicitation transversale et coordonnée des différentes Directions de Nîmes Métropole, des acteurs agricoles et alimentaires.
- Un budget dédié dès 2021. De plus la collectivité a sollicité une subvention en répondant à l'Appel à Projets Plan National de l'Alimentation, sur le volet émergence des PAT.

Un Comité Technique sera mis en place à l'issue des ateliers menés durant la phase de diagnostic, composé d'agents Nîmes Métropole et de partenaires agricoles, alimentaires et investis dans le processus d'élaboration du PAT. Un Comité de Pilotage constitué d'élus, techniciens et directeurs représentera la diversité des acteurs tant publics et privés, chacun représentatif des étapes de la chaîne alimentaire : production, transformation, approvisionnement, distribution, consommation, recyclage, recherche, expérimentation et formation. Un Comité élargi avec l'ensemble des acteurs se réunira trois fois sous forme de Séminaire pour le lancement, le partage du diagnostic global, la présentation et la validation du plan d'actions.

Le PAT s'inscrit dans une dimension interterritoriale : échange sur les PAT au sein du Pôle Métropolitain Nîmes/Alès ; une coopération entre PAT voisins (Grand Avignon, Alès Agglo, Pays d'Arles, Métropole de Montpellier) ; une imbrication du PAT de Nîmes Métropole avec le PAT départemental du Gard ; être en phase avec le Pacte Régional pour une Alimentation Durable en Occitanie ; adhérer au Réseau National des PAT.

Il s'agit désormais de passer de la volonté initiale de l'agglomération au projet collectif co-construit. Il sera important de travailler en mode projet pour déboucher sur une synergie et une culture territoriale commune. Nîmes Métropole animera le PAT aux multiples volets, au service du terrain dans une construction participative du diagnostic au plan d'action.

Un questionnaire pour une meilleure connaissance des acteurs et de leurs actions, est à disposition de chaque personne présente dans l'Hémicycle. Les questions sont présentées en annexe 5. Une fois rempli par chacun des acteurs, il est remis à Nîmes Métropole en fin de Séminaire ou par mail.

Echanges avec la salle :

Philippe Castanet (Département du Gard, en charge du PAT départemental) excuse Cathy Chaulet de son absence. « Le Département se réjouit de l'engagement de Nîmes Métropole ». L'engagement politique fort est préférable pour un tel projet, marqué sur ce territoire par la délégation spécifique. Le Département propose de collaborer et invite l'agglomération à la signature de la « Charte d'engagement pour une alimentation durable dans le Gard », pour une articulation sur différentes échelles territoriales. Les territoires sont riches d'acteurs compétents et de projets. Le Gard et ses territoires ont intérêt à travailler ensemble sur l'alimentation. Le Département félicite également l'agglomération d'Alès et la Communauté de Communes d'Uzès pour leur engagement sur leur PAT.

Jean-Luc Benoit indique que la Banque Alimentaire du Gard est prête pour travailler au côté de l'agglomération sur deux thèmes : aide alimentaire de qualité pour les plus démunis sur le territoire et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Isabelle Touzard indique que Montpellier Méditerranée Métropole souhaite continuer à collaborer avec Nîmes Métropole. La Métropole de Montpellier est un bassin de consommation conséquent. « Certains produits s'exportent très loin et pourraient s'exporter juste à côté ! » Il est important de garder la valeur ajoutée sur les territoires. « Les supermarchés se font une grosse marge sur le bio. Les produits du terroir s'ils étaient sur des circuits plus directs pourraient peut-être être moins chers pour les consommateurs et les producteurs s'y retrouveraient mieux ». Un travail sur la reterritorialisation est à mener et « doit se faire entre voisins ».

Paul Ferté, porte-parole de la Confédération Paysanne présente sa satisfaction sur le contenu du Séminaire et la motivation de Nîmes Métropole. La Confédération Paysanne du Gard s'engage à travailler avec l'agglomération sur le PAT. Cependant, elle soulève deux points de vigilance : le PAT ne doit pas être un « coup de peinture verte » et la préservation du foncier agricole au travers les projets d'aménagement comme Magna Porta qui impacte 150 ha de terres agricoles, sans compter les hectares nécessaires à la compensation agricole et environnementale. Le foncier est une « denrée limitée » à préserver.

Fabienne Richard-Trinquier confirme sa volonté de mener des actions concrètes aux impacts réels sur le territoire au travers du PAT et souhaite faire perdurer ce projet au-delà du mandat des élus.

Denis Verdier félicite la qualité des interventions. La concertation élargie proposée devrait être riche, permettant de se rencontrer pour évoquer « des sujets assez difficiles ». Le point essentiel est la transition alimentaire, un sujet complexe obligeant à évoquer le prix de revient parfois plus élevé que celui de produits qui viennent d'ailleurs. Deuxième point important est la question de la promotion des produits de qualité au travers les AOP et IGP. « Fédérer les appellations permettrait d'être plus fort, de signer la valeur du territoire commune et récompenser les efforts des agriculteurs ».

Régis Thibaud (expert-comptable, commissaire aux comptes, à la retraite) propose d'accompagner bénévolement l'agglomération sur deux points : les terres en friches et la succession des exploitations.

Fabienne Richard-Trinquier conclut ce Séminaire en présentant le PAT comme un « véritable challenge », un « projet commun économique et solidaire », qui nécessite de travailler tous ensemble. Elle remercie tous les participants pour leurs interventions et leurs échanges. Elle assure aux acteurs sa motivation et son implication autour de ce projet.